



CHARTRE D'ACCUEIL ET D'INTÉGRATION DES ÉTUDIANTS EN SANTÉ DANS TOUS LES TERRITOIRES

Mai 2023

Les signataires de la présente charte partagent la conviction que la qualité de l'accueil en stage est l'une des clés de l'attractivité dans les métiers de la santé et pour les territoires. Cet objectif doit se traduire par la généralisation de plan d'accueil et d'intégration des étudiants dans chaque établissement et chaque territoire, élaboré avec l'ensemble des parties prenantes. Participative et globale, cette démarche est vertueuse. Elle vise à rendre possible l'augmentation durable des quotas de formation médicaux et paramédicaux décidée à la suite de la crise sanitaire. Pour faire face aux défis présents et futurs du système de santé, des professionnels plus nombreux, mieux formés et davantage en coopération sont en effet attendus.

En partageant les bonnes pratiques en matière d'accueil et d'intégration, les signataires marquent leur engagement pour que tous les territoires, en fonction de leurs ressources, puissent proposer une réponse adaptée et attractive. Cette « Charte d'accueil et d'intégration des étudiants en santé dans tous les territoires » prend appui sur les travaux engagés depuis la précédente charte en 2019. Les signataires ont souhaité enrichir le contenu en ajoutant des thématiques nouvelles, telles qu'une approche approfondie de la santé des étudiants ou encore la transition écologique. Cette charte en 2023 précise par ailleurs des modalités opérationnelles et concrètes pour répondre à l'ambition renouvelée ici de formaliser des modalités d'accompagnement des parcours de formation de haute qualité sur l'ensemble du territoire pour les étudiants en santé.

Structurée en sept chapitres - l'accueil et l'intégration, la formation, le bien-être, la transition écologique, l'hébergement, l'implication des étudiants dans le territoire et l'évaluation, elle présente les 25 engagements des parties prenantes, engagements respectant le principe d'équité entre les territoires, les collectivités comme les établissements s'engageant en fonction de leurs ressources.

Cette démarche, qui a vocation à s'étendre aux autres acteurs de santé, doit, dans sa déclinaison locale, s'appuyer sur un projet d'attractivité territoriale formalisé au sein du projet territorial de santé, et, le cas échéant, du contrat local de santé, associant les établissements de santé, la faculté, les instituts de formation et écoles, les organisations territoriales des soins primaires, les collectivités territoriales et les représentants des organisations étudiantes. Ce projet d'attractivité repose sur l'analyse des capacités de formation, de l'évolution de la démographie des professionnels de santé et des besoins en santé du territoire, et sur l'écoute des attentes des futurs professionnels.

ACCUEIL ET INTÉGRATION

La qualité de l'accueil est une condition de réussite du stage et de l'épanouissement des étudiants en santé. Elle repose sur la formalisation d'un dispositif d'accueil et d'intégration dans l'établissement et sur le territoire.

1. A l'échelle de la subdivision universitaire ou de la région le cas échéant, établissements publics de santé, instituts de formation et écoles, collectivités le cas échéant dans le cadre des contrats locaux de santé, et organisations étudiantes s'engagent à mettre en place un dispositif coordonné d'information à destination des étudiants, capitalisant sur les dynamiques territoriales.
2. A l'échelle de chaque territoire, les établissements et les collectivités s'organisent pour présenter l'offre de soins et médico-sociale. Ils exposent les opportunités de formation et, à terme, de projets professionnels dans les territoires.
 - Les établissements publics de santé s'engagent à mettre en place en début de stage un dispositif d'accueil visant à informer les étudiants sur le fonctionnement de l'établissement et à assurer la promotion des démarches engagées par les collectivités, que ce soit lors d'une journée d'information ou en prenant appui sur tout autre outil (application ad hoc, livret d'accueil pour l'ensemble des étudiants en santé, visites de sites...). Ce moment de l'accueil est une opportunité pour rappeler l'organisation et les attendus du stage, ainsi que le cadre réglementaire applicable au statut de l'étudiant. La participation d'un ou plusieurs représentants de la Commission médicale d'établissement ou de la Commission de soins infirmiers, médico-techniques et de rééducation est un atout pour l'accueil des filières médicales et paramédicales.
 - Les collectivités communiquent sur le cadre de vie : les réseaux de mobilité, l'offre de loisirs, de logements et de services disponible dans leur région/ ville.
3. Un interlocuteur est désigné par les établissements. Il est formé pour répondre aux questions des étudiants. Désigné comme guichet unique, il constitue un appui et un relais pour les étudiants pendant leur stage. Il est en lien, le cas échéant, avec le référent au sein des collectivités en charge de la vie étudiante.

Pour faciliter le quotidien durant le stage, les établissements veillent à fournir tout au long du stage des conditions matérielles identiques à celles dont bénéficient les professionnels titulaires. Il s'agit notamment de chambres de garde fonctionnelles, d'accès parking et mobilité douce, de véhicules de service en cas de déplacements entre plusieurs sites, de la restauration, des tenues professionnelles et du service de lingerie.

FORMATION ET OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Les signataires concourent à la lutte contre les inégalités territoriales d'accès aux études de santé.

4. Les élus sont convaincus de l'opportunité de mener des actions à destination des jeunes du territoire, notamment lycéens, pour les inciter à entreprendre des études en santé et les accompagner, considérant qu'ils sont plus enclins à s'installer à terme dans leur commune d'origine et qu'ils bénéficient d'une connaissance très fine des problématiques locales. Elles peuvent mettre en place de nombreux dispositifs concourant à cet objectif (bourses, sensibilisation, etc.).
5. Afin que les étudiants puissent accéder aux modules de formation à distance, les collectivités s'engagent aux côtés de l'Etat à aider, dans le cadre de leurs compétences, les lieux de stage non encore équipés à se doter de connexions internet haut débit.

Les stages constituent des moments d'apprentissage clés dans le parcours de formation. Les étudiants effectuent leur stage dans le respect absolu de leur statut et du fonctionnement interne de la structure d'accueil.

6. Les étudiants s'engagent à considérer toutes les offres de stages, quel que soit le territoire et le terrain de stage, à qualité pédagogique équivalente, et à évaluer le stage le cas échéant. La répartition des stages doit être stable dans le temps et équilibrée dans le territoire, en cohérence avec les projets territoriaux de santé.
7. La convention de stage s'apparente à un contrat de stage qui formalise le projet pédagogique, en présentant notamment les missions à réaliser et les objectifs en termes de compétences et de postures professionnelles à acquérir. Les responsables pédagogiques évaluent les connaissances, les compétences et les progrès de l'étudiant en se basant sur des données objectives. Lorsqu'ils constatent que les progrès de l'étudiant ne seront pas suffisants pour permettre la validation du stage, ils l'en informent dès que possible, ainsi que le responsable universitaire, afin de faciliter l'organisation du stage suivant.
8. Dans les services, les professionnels encadrant les étudiants sont formés régulièrement au tutorat ou à la pédagogie, et disposent du temps nécessaire pour ce faire. Avant d'effectuer un acte nouveau sur un patient, l'apprentissage des gestes techniques est réalisé par tout moyen, y compris la simulation, sous la supervision de l'équipe encadrante.
9. Les professionnels encadrant les étudiants garantissent l'accès aux journées de formation prévues dans leur statut, en veillant notamment à l'absence de participation à la permanence des soins ou au travail nocturne, la nuit précédant une journée de formation organisée par l'université ou l'institut de formation.

BIEN-ÊTRE ET SANTÉ AU TRAVAIL

Pour garantir un niveau optimal de bien-être physique et moral, l'établissement et les étudiants peuvent agir collectivement sur plusieurs leviers, le cas échéant en lien avec les services de santé universitaires.

10. Ils favorisent l'accès au service de santé du travail de l'établissement et le font connaître le plus largement possible, afin notamment de s'assurer du respect des visites obligatoires à la médecine du travail selon les conditions prévues par la loi.
11. Ils luttent contre les discriminations et contre les violences sexuelles et sexistes, en rendant l'accès possible à un référent égalité professionnelle et à toute procédure de signalement structurée en interne. Ces derniers permettent la suspension ou le retrait d'agrément d'un stage pour des faits étayés de harcèlement, de discriminations ou de violences sexuelles et sexistes, à l'issue d'une enquête indépendante et garantissant la protection de chacun. Cet objectif est aussi permis par la mise en place d'une sensibilisation obligatoire à destination des référents pédagogiques de stage, par tout moyen, sur les violences sexuelles et sexistes.
12. Ils respectent la réglementation relative au temps de travail des étudiants, notamment par la réalisation de tableaux de service prévisionnel trimestriel et le suivi des tableaux de service définitifs mensuels. Ils s'assurent du respect des repos de sécurité après les gardes et le dernier déplacement lors des astreintes. Le potentiel dépassement du temps de travail donne droit à des repos compensateurs prévus par la réglementation en vigueur.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Les professionnels, et notamment les plus jeunes d'entre eux, sont les acteurs moteurs de la transformation des pratiques et des organisations. Les démarches de transition écologique des établissements sont vectrices d'attractivité pour les jeunes générations, témoignent d'une capacité de remise en question et de réflexion sur les pratiques de la structure et de ses agents et d'un fort dynamisme.

13. Les établissements peuvent intégrer les étudiants dans les commissions institutionnelles et les groupes de travail thématiques (services de soins engagés, blocs, maternités...). Les étudiants peuvent participer aux formations du personnel sur les enjeux de la transition écologique. Les étudiants sont incités à produire de brefs rapports d'étonnement sur les pratiques de soins et les organisations observées durant leur stage.

L'HÉBERGEMENT TERRITORIAL EN SANTÉ

L'hébergement est une condition du bon accueil des étudiants dans les stages dans tous les territoires.

14. Les parties prenantes de la charte s'engagent à favoriser l'hébergement territorial au travers des internats hospitaliers ouverts aux étudiants en santé en stage dans le territoire et des logements dont l'accès est facilité par les collectivités locales.
15. Les établissements publics de santé identifient les locaux pouvant accueillir les étudiants, organisent l'accueil des étudiants dans ces logements et en assurent l'entretien, la maintenance et la sécurité. Les Collectivités territoriales participent le cas échéant au financement de leur réhabilitation/construction, selon les modalités de leurs cadres d'intervention et les moyens dont elles disposent.
16. En l'absence d'internat hospitalier, les collectivités locales identifient les logements pouvant être proposés aux étudiants en santé en stage dans le territoire. Elles en informent la faculté, les organisations étudiantes, les établissements et les instituts de formation, et en font la promotion via le dispositif d'information défini supra.
17. Les étudiants s'engagent à prendre soin des locaux mis à leur disposition pendant leur stage. Un contrat de mise à disposition explicite du logement peut être conclu entre l'établissement et l'étudiant, y compris s'il s'agit d'un internat hospitalier. Nul ne peut y pénétrer sans l'accord exprès de l'étudiant, à l'exception des situations prévues par le droit commun.
18. L'évaluation continue de la qualité de l'hébergement mis à disposition des étudiants passe notamment par la réalisation d'un questionnaire de satisfaction en fin de stage.

Définition de l'hébergement territorial en santé (HTES)

Les HTES sont des lieux de vie partagés entre étudiants en santé de différentes filières et à différents stades de leurs études, favorisant le compagnonnage et l'ancrage sur un territoire d'exercice professionnel.

Il doit être favorisé pour tout terrain de stage situé à plus de 30 minutes de la faculté de rattachement.

Il comprend au minimum 3 places et se trouve à proximité du lieu de stage.

Il dispose d'une connexion internet haut-débit, de places de stationnement et d'espaces de travail dédiés.

La participation financière des étudiants est définie pour chaque hébergement et vise la plus grande accessibilité possible.

IMPLICATION DES ÉTUDIANTS DANS LA VIE DE L'ÉTABLISSEMENT ET DANS LE TERRITOIRE

Soucieux de s'intégrer dans leur stage, les étudiants en santé s'engagent dans leur établissement et dans le territoire d'accueil. Cet engagement est valorisé et accompagné.

19. Les étudiants participent, directement ou via leurs représentants, aux travaux et dynamiques locales sur l'attractivité.
20. Les instances de l'établissement sont présentées aux étudiants à leur arrivée afin de susciter des vocations. Lorsque la réglementation le prévoit, les représentants des étudiants sont nommés après avis des organisations représentatives des étudiants à l'échelle de la subdivision, selon leurs procédures de démocratie interne. Les procès-verbaux des précédentes réunions ainsi que les ordres du jour sont envoyés aux étudiants dans les mêmes conditions qu'aux autres membres de ces instances.
21. Les étudiants de 3^{ème} cycle des études médicales et pharmaceutiques participent à la continuité et à la permanence des soins dans le territoire. La Commission d'organisation de la permanence des soins (COPS) associe les étudiants à l'organisation et au suivi de l'implication des étudiants. Elle informe les étudiants et les organisations étudiantes par un document présentant l'organisation de la permanence de soins (notamment services concernés, supervision d'un praticien, horaires et catégories d'étudiants concernés).
22. Au-delà de la participation à la vie institutionnelle, des réunions d'échanges informelles et régulières entre les étudiants et les équipes hospitalières peuvent contribuer à améliorer les dispositifs d'accueil et d'intégration.

ÉVALUATION

23. A l'échelle nationale, les engagements de la présente charte font l'objet d'une évaluation annuelle partagée associant l'ensemble des parties.
24. A l'échelle de l'établissement, une évaluation annuelle des démarches déployées est organisée. Elle se fait par le biais de moyens sécurisés, garantissant ainsi l'anonymat des étudiants.

La Fédération Hospitalière de France, FHF

Le Président, Arnaud Robinet



L'Intersyndicale Nationale des Internes,
ISNI

La Présidente, Olivia Fraigneau



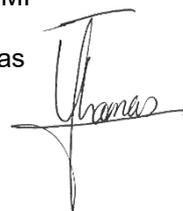
L'InterSyndicale Nationale Autonome
Représentative des Internes de Médecine
Générale, ISNAR-IMG

La Présidente, Florie Sullerot



L'Association Nationale des Etudiants en
Médecine de France, ANEMF

Le Président, Yaël Thomas



La Fédération Nationale des Etudiant.e.s
en Sciences Infirmières, FNESI

La Présidente, Manon Morel



La Fédération Nationale des Syndicats
d'Internes en Pharmacie et Biologie
Médicale, FNSIP-BM

Le co-Président, Alexis Plan



L'Association Nationale des Etudiants
Sages-Femmes, ANESF

La Présidente, Roxane Landais Hauser



L'Association des Maires de France et des
Présidents d'intercommunalité

Le co-Président de la commission santé,
Frédéric Chéreau



L'Assemblée des départements de France,
ADF

Le Président du groupe de travail santé de
la Commission solidarité et affaires
sociales, Philippe Gouet



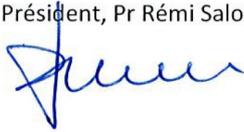
L'Association Française des Directeurs des
Soins

La Présidente, Laurence Laignel



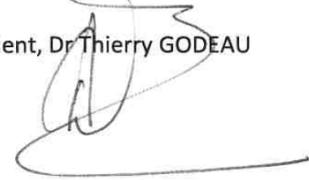
La Conférence Nationale des Présidents de
CME de CHU

Le Président, Pr Rémi Salomon



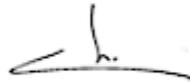
La Conférence Nationale des Présidents de
CME de CH

Le Président, Dr Thierry GODEAU



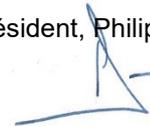
La Conférence Nationale des Présidents de
CME de CHS

Le Président, Dr Christophe Schmitt



La Conférence Nationale des Directeurs
Généraux de CHU

Le Président, Philippe El Saïr



La Conférence Nationale des Directeurs de
CH

Le Président, Francis Saint-Hubert



Le Comité d'Entente des Formations
Infirmières et Cadres, CEFIEC

La Présidente, Michèle Appelshaeuser



En présence de :

Mme Agnès Firmin Le Bodo
Ministre de la Santé et de la Prévention



ANNEXE- « LES BONNES PRATIQUES À PARTAGER »

Voici plusieurs exemples d'actions et d'initiatives qui participent de l'attractivité des carrières hospitalières.

Option « santé » au lycée de la communauté de communes de Cauvaldor

La communauté de communes de Cauvaldor a mis en place une option « santé » au lycée afin d'encourager les jeunes de son territoire à s'orienter vers des études en santé, considérant qu'ils sont les plus enclins à s'installer dans leur quartier d'origine une fois leurs études terminées et bénéficient, en outre, d'une très fine connaissance du territoire. Créée en 2022, l'option montre des premiers résultats satisfaisants. Elle associe l'ensemble des professionnels de santé du territoire qui font notamment des interventions en classe.

Le MOOC de la FHF « comment déployer une politique d'attractivité ? »

La FHF a fait du soutien à l'attractivité de l'exercice médical à l'hôpital l'une de ses priorités. Ce MOOC est ainsi destiné aux promoteurs des politiques d'attractivité en établissement, médecins, présidents de CME, directeurs. Il vise à sensibiliser et promouvoir les bonnes pratiques développées dans les établissements grâce à des tutoriels, qui sont autant de témoignages et de propositions d'outils. Le parcours de formation s'articule autour de quatre modules consacrés au projet médical, à l'élaboration d'un projet social médical, aux outils juridiques ou encore au partage de postures managériales.

Le « Plan de soutien aux managers médicaux » des Hospices Civils de Lyon (HCL)

Partant de la nécessité d'accompagner les managers médicaux dans leurs compétences managériales, les HCL ont développé une proposition de soutien « sur mesure » aux managers médicaux. Il contient un plan global de formation au management à multiples étapes : une formation « socle » en management de six jours, deux diplômes universitaires de management, une formation au leadership en lien avec l'université d'Ottawa. Il s'appuie aussi sur une expérimentation du « co-développement » (avec le soutien de l'ANFH) et la formation d'une équipe de coaching interne.

La création et le déploiement d'INTERNAPP, application mobile des internes du CHIC et des hôpitaux Confluence

Co-construite avec la communauté médicale, cette application a pour objectif de répondre de façon concrète aux problèmes pratiques du quotidien que peuvent rencontrer les internes. Via InternApp, ces derniers peuvent, notamment, contacter directement le bureau des affaires médicales et accéder à toutes les informations pratiques (annuaire, plans de l'établissement etc.), véritables clés pour faciliter leur intégration et faciliter leur activité durant le semestre. L'application a d'ailleurs rencontré un succès immédiat, et même au-delà des internes, puisqu'elle a été largement téléchargée par la communauté médicale.